



Contrat de travail non respecté : augmentation jamais perçues

Par **momo93**, le **05/06/2009** à **23:52**

Bonjour,

J'étais salarié dans une boîte informatique en CDI

Dans le paragraphe : Rémunération de mon contrat il est écrit ce qui suit :

En rémunération de ces fonctions, le salarié percevra un salaire brut annuel de 30 000 € pour 169 heures de travail mensuel et payable mensuellement le dernier jour ouvrable du mois pour un montant brut mensuel de 2 500€. Une augmentation de 6% interviendra après le 3ème mois d'embauche soit à partir du 1er juillet 2008, puis de 6% après le 6ème mois d'embauche soit 01 Octobre 2008.

sachant que j'ai commencé le travail en mois d'avril 2008

Je n'ai jamais perçu d'augmentation depuis, je suis toujours resté sur mon salaire de base qui est 2 500€ brut/mois. En fin Avril 2009 j'ai été licencié (après 13 mois de travail)

J'aimerais savoir combien ma boîte me doit comme rappel de salaire (en brut)

(un calcul très simple, mais j'aimerais me rassurer car ma boîte est train de m'arnaquer)

Merci d'avance